



# AFFILIATION NOUVEAUX CLUBS - 2009/2010

**Nous vous remercions d'apporter une grande attention à la lecture de ce dossier. Ce document regroupe toutes les informations d'ordre administratif qui vous seront utiles durant la saison 2009/2010, il est consultable ou téléchargeable sur le site.**

## Le mot du Président

Je suis très heureux de vous souhaiter la bienvenue au sein de notre fédération de SAVATE boxe française et disciplines associées, désormais la vôtre.

J'ignore ce qui vous a poussé à pratiquer notre discipline : il est probable que les raisons sont diverses pour les uns et pour les autres, mais je peux penser que votre arrivée résulte d'un choix délibéré pour une pratique sportive qui vous passionne mais très certainement aussi pour les valeurs de citoyenneté et d'éthique que prône la fédération.

Il vous reste à vivre avec nous une année sportive que je vous souhaite riche en évènements. Nous vous informons de nos manifestations ; votre ligue, votre comité départemental et les permanents du siège fédéral vous apporteront toutes les informations et aides souhaitées, qu'il s'agisse de compétitions, de formation, ou tout simplement de renseignements administratifs vous permettant de gérer au mieux votre nouveau club.

Je connais le travail et les responsabilités qu'occasionnent les tâches des élus au sein d'un club. Vous faites partie de ces nombreux bénévoles qui agissent discrètement, procèdent intelligemment à la mise en place d'une réelle vie associative indispensable au bon fonctionnement d'un club, contribuant ainsi à la prospérité et au développement de la SAVATE.


L'expérience m'a appris que les nouveaux venus s'intègrent très vite, surtout ceux qui ont été actifs au sein d'associations diverses. Je ne doute donc pas de découvrir, dans les prochaines années, de nombreux licenciés de votre club dans le palmarès de nos manifestations sportives.


Très bonne saison à tous.

Jean-Paul COUTELIER, Président

## **Le siège fédéral**

 Il est situé au 5<sup>ème</sup> étage, 49 rue du Faubourg Poissonnière, 75009 – PARIS  
Tel : 01.53.24.60.60 – Fax : 01.53.24.60.70

 L'accueil du public est possible les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h00.

 Le standard téléphonique est ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 13h00 et les mardis et jeudis de 14h00 à 17h30

 En dehors de ces permanences, vous pouvez nous joindre par mail :  
dag.ffbsd@wanadoo.fr

 [www.ffsavate.com](http://www.ffsavate.com)

# Création d'un club de SAVATE boxe française & DA

Dans le cadre de la structuration et du développement territorial, la Fédération, avec le soutien du Ministère, a mis en place un dispositif d'aide logistique et financière à la création des clubs de SAVATE boxe française et disciplines associées.

Cette aide concrétise la volonté du Comité Directeur d'être à votre service et à votre écoute. C'est dans ce club, que vous allez créer, que nos licenciés trouveront un lieu de vie qui générera civilité, lien social, fraternité mais aussi le dépassement de soi-même dans le cadre de l'activité SAVATE boxe française et disciplines associées.

## Vos interlocuteurs privilégiés pour vous aider à créer votre association sont :

- ↳ Les élus du Comité Départemental de SAVATE boxe française ou à défaut lorsqu'il n'est pas créé, de la Ligue ainsi que le Délégué Technique Départemental ou de ligue,
- ↳ Les élus du Comité Départemental Olympique et Sportif.

Ils pourront notamment vous accompagner pour rechercher un lieu d'entraînement, des conseils pour déclarer votre association à la préfecture.

Vous trouverez en pièce jointe à votre dossier d'affiliation, un exemplaire de statuts type de club de SAVATE boxe française et Disciplines Associées.

## Vos partenaires institutionnels locaux sont :

- ↳ L'Office Municipal des Sports de votre commune,
- ↳ La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports,
- ↳ Le service des sports du Conseil Général,
- ↳ Le CDOS, Profession Sport, le CRIB (Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles)

Ces structures, sous certaines conditions, peuvent éventuellement vous accorder, chaque année, une subvention. Les aides attribuées dépendent de la politique sportive locale, de la conformité du dossier présenté dans les délais impartis et du nombre de licenciés de votre club.

## L'aide fédérale, « Le pack création club » :

### 1<sup>ère</sup> année :

- ↳ affiliation offerte + 5 licences gratuites

### 2<sup>ème</sup> année :

- ↳ à partir de 15 licences, 5 paires de gants, la mallette développement, le DVD pédagogique n°1
- ↳ Information des futurs enseignants lors des formations UC1 à UC4 de l'existence du pack création

## Tarifs pour la saison 2009 – 2010

<b>Affiliation nouveaux clubs + 5 licences adultes</b>	<b>GRATUIT</b>
affiliation d'un club scolaire ou universitaire	<b>gratuite</b>
Licence « Adulte » né en 1994 et avant	* ✧ 32 €
Licence « Jeune » né en 1995 et après	* ✧ 17 €
Licence Armée « Adulte »	* ✧ 22 €
Licence Armée « Jeune »	* ✧ 14 €
Licence scolaire ou universitaire tout âge	✎ 10 €
Duplicata de licence	8 €
Carte SAVATE tout âge, valable 15 jours	5 €



\* Une ristourne de 1 € par licence adulte est accordée aux clubs qui se chargent de la saisie informatique des licences via le site Internet fédéral.

✧ L'augmentation de 2€ par licence est une cotisation destinée aux fonds propres. Elle est exceptionnelle et concerne seulement l'exercice 2009/2010

✎ A condition de joindre à la demande de licence un certificat de scolarité du pratiquant inscrit régulièrement dans l'établissement d'enseignement

## Catégories d'âge saison 2009 - 2010

Tarif	Catégorie	Année de naissance
JEUNE	Pré poussin	2001 et après
	Poussin	2000 – 1999
	Benjamin	1998 – 1997
	Minime	1996 – 1995
ADULTE	Cadet	1994 – 1993
	Junior	1992 – 1991 – 1990
	Senior	de 1989 à 1976
	Vétéran	1975 et avant



**ATTENTION** : Pour la saison 2009/2010 tous les jeunes nés en 1994 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) passent au tarif adulte.

## Le site Internet fédéral, votre « Espace réservé »

**CODE D'ACCES** : Pour l'obtenir, dès le retour de votre attestation d'affiliation, il vous suffit d'adresser une demande, par e-mail, à : [service.licences@wanadoo.fr](mailto:service.licences@wanadoo.fr). Il vous appartient de le communiquer aux différents responsables de votre club susceptibles de l'utiliser.

Pour accéder à votre « Espace réservé », vous devez :

- dans la case identifiant, taper votre numéro de club, de CD, de Ligue,
- dans la case mot de passe, taper votre code d'accès.

La gestion informatisée de votre structure présente de nombreux avantages et notamment la possibilité de :

- Renseigner, en temps réel, votre fiche club ainsi que la fiche enseignants, ce qui vous dispense de remplir manuellement les fiches 1,2 et 3 du dossier de réaffiliation,
- Réaliser la saisie informatique de vos demandes de licences,
- Gérer 24H/24 et 7J/7 votre fichier « Licenciés »,
- Modifier et compléter rapidement les coordonnées de vos licenciés,
- Actualiser toutes les informations relatives à votre association,
- Editer les listes nominatives de tous vos adhérents,
- Effectuer vos propres statistiques détaillées,
- Consulter ou télécharger le contrat d'assurance ainsi que l'imprimé de déclaration d'accident de la compagnie MARSH.

C'est un gain de temps pour le club et le siège fédéral, un moindre risque d'erreurs, et une ristourne de 1 € par licence adulte vous est consentie.

Votre « Espace Club » est sécurisé par l'identifiant et le mot de passe demandés à chaque connexion. Aucune autre personne ou club n'est susceptible d'avoir accès à vos informations licenciés (listing et statistiques), hormis les responsables de Ligues, de Comités Départementaux et la Fédération (en lecture seule).

A screenshot of a web login form titled "Partie réservée aux structures". The form asks the user to enter their identifier and password. It includes a "Mot de passe" field with a small eye icon to toggle visibility, a "Valider votre saisie" button, and a "RETOUR A L'ACCUEIL" link at the bottom.

# L'affiliation 2009 – 2010



## ↳ Ce dossier d'affiliation club se compose des fiches suivantes :

- Fiche 1 : renseignements administratifs relatifs à l'association,
- Fiche 2 : renseignements relatifs à la constitution du bureau directeur de l'association,
- Fiche 3 : renseignements relatifs aux enseignants de l'association,
- Fiche 4 : Demande officielle d'affiliation.

Seul le **Président du club** est habilité à signer ce dossier qui est **le seul document officiel** reconnu pouvant être archivé et justifiant de l'affiliation d'un club pour la saison en cours. Ces dossiers sont enregistrés et traités par date d'arrivée.

## ↳ Ce dossier doit être accompagné :

- D'un exemplaire des statuts du club déposés en préfecture,
- Du récépissé de déclaration d'association en préfecture,
- D'une photocopie de la parution au Journal Officiel,
- D'une photocopie du diplôme de l'enseignant responsable technique du club,
- Du bordereau jaune de demande de licences des membres du bureau, des enseignants du club, et, le cas échéant, des premiers adhérents,
- Des 2 moitiés du bordereau récapitulatif financier (la partie « facture » vous sera retournée validée pour votre comptabilité),
- Du chèque à l'ordre de la FFSbfDA correspondant au règlement des premières licences demandées (après déduction des 5 premières licences adultes offertes).

## ↳ Ce dossier doit être adressé au préalable :

- **A votre Comité Départemental,**
- **Ou à défaut, s'il n'est pas créé, à votre Ligue qui après validation, le transmettra au siège fédéral.**

👉 **Votre demande ne sera enregistrée que si votre dossier est complet et validé par votre Comité Départemental ou votre Ligue.**

**Nous attirons votre attention sur l'intérêt de faire figurer, pour chaque responsable élu ou technicien, un numéro de téléphone portable ainsi qu'une adresse E-mail afin que nous puissions facilement les joindre en cas de besoin. De plus de nombreuses informations et dossiers vous seront communiqués dans un proche avenir par E-mail.**

## A TOUS LES CLUBS CREES EN 2009/2010

Après enregistrement de votre affiliation, la Fédération renverra :

- La facture validée (moitié inférieure du bordereau financier),
- Une attestation d'affiliation que vous devez signer et afficher dans votre club,
- Un document de la société MARSH qui résume les clauses du contrat d'assurance souscrit auprès de GAN Eurocourtage que vous devez afficher dans votre club,
- Les licences correspondant à votre première commande,

# Le statut particulier d'un club scolaire ou universitaire

## Conditions à remplir :

- Le club scolaire ou universitaire est aussi une association loi 1901. Il doit être rattaché à un établissement scolaire ou universitaire (primaire, secondaire, universitaire ou grande école).
  - Le siège social est à l'adresse de l'établissement d'enseignement.
  - Le Président de cette association est obligatoirement un responsable de l'établissement (directeur, principal, proviseur) ou, à défaut, un membre du corps enseignant de l'établissement.
  - Les démarches pour créer une section sportive scolaire ou universitaire sont à effectuer auprès de l'établissement d'enseignement.
- ↳ **Une attestation sur l'honneur, signée du Président, certifiant que son association remplit toutes les conditions devra être jointe à la demande de réaffiliation.**

## Seules les associations répondant à tous ces critères peuvent :

- bénéficier du statut particulier,
  - être exonérées des droits d'affiliation,
  - licencier les élèves ou étudiants régulièrement inscrits dans l'établissement d'enseignement, au tarif préférentiel en joignant une copie du certificat de scolarité.
- ↳ **L'association peut accueillir d'autres pratiquants non inscrits dans l'établissement d'enseignement qui seront licenciés au tarif plein.**



# Le statut particulier d'un club « ARMÉE » affilié à la FCSAD

## Conditions à remplir :

- Le club ou la section ou le section « Armée » de SAVATE boxe française doit être affilié à la Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense (F.C.S.A.D.).
  - Le club CSA est aussi une association loi 1901. Il doit être rattaché à un établissement du Ministère de la défense.
  - Le siège social est à l'adresse de l'établissement de la défense.
  - Le Président de cette association est obligatoirement un responsable de l'établissement ou, à défaut, un membre animateur de l'établissement (Chef de la section SAVATE du club CSA).
  - Les démarches pour créer une section CSA sont à effectuer auprès du club de l'établissement.
- ↳ **Une photocopie de l'attestation d'affiliation de la F.C.S.A.D. pour la saison sportive concernée doit être jointe au dossier d'affiliation.**

## Seules les associations répondant à tous ces critères peuvent :

- bénéficier des tarifs préférentiels : 14€ pour le tarif jeune et 22\*€ pour le tarif adulte,
- bénéficier des tarifs préférentiels et de la formation de Moniteur Fédéral et de juge arbitre au CNSD de Fontainebleau.

## Délégué technique « Armée » :

Monsieur Patrice LE MARTRET, délégué technique « Armée », assure la coordination nationale de ce secteur et se tient à votre disposition pour tout complément d'information.  
Vous pouvez le contacter par mail : [patrice.le-martret@wanadoo.fr](mailto:patrice.le-martret@wanadoo.fr)

# La licence fédérale

**Elle est obligatoire pour tous les adhérents d'un Club, d'un Comité Départemental, d'une Ligue, qu'ils soient pratiquants, dirigeants, enseignants, officiels, cadres fédéraux ou d'état, salariés ou bénévoles.**

**Chaque saison, lorsqu'un futur adhérent désire s'inscrire dans votre club, vous devez impérativement lui présenter la notice d'information sur « l'obligation d'assurance » réalisée par la compagnie MARSH, jointe à ce dossier**

La licence contient tous les renseignements relatifs à l'assurance qui y est adjointe.

La licence, véritable carte d'identité sportive, devra être présentée pour participer à toutes les activités fédérales (actions de formation, stages, compétitions, ...).

Un numéro de licence est attribué « à vie », le licencié conserve d'une année sur l'autre le numéro de licence qui lui a été attribué.

Il ne peut être délivré qu'une licence par personne et par saison. Un licencié peut toutefois participer à l'activité de plusieurs clubs. En compétition, il porte les couleurs du club qui lui a délivré la licence.

## **ATTENTION :**

↳ Pour participer à certaines activités fédérales (compétitions, stages, ...) un licencié doit être dans **sa deuxième année de licence** minimum.

↳ Pour qu'une licence soit valable, la photo et la signature doivent être apposées sur la carte.

↳ En cas de perte de licence, vous pouvez nous demander par écrit, un duplicata qui sera facturé 8 €.

## **Procédure d'enregistrement des adhérents**

**A respecter scrupuleusement pour éviter tout contentieux.**

Chaque club doit tenir un registre sur lequel il note, par ordre d'arrivée, toutes les informations relatives aux adhérents de l'association : nom, prénom, date de naissance, dossier d'inscription complètement renseigné remis le ..., certificat médical\* remis le ..., montant de la licence réglé par l'adhérent au club le ..., ainsi que toutes les informations que vous jugerez utiles.

Une colonne doit être prévue afin d'y porter le numéro de licence qui lui sera attribué.

**Une colonne supplémentaire permettant d'apposer la signature du futur licencié (ou du représentant légal pour les mineurs) attestant qu'il a pris connaissance des conditions d'assurance.**

A partir du moment où l'adhérent a fourni tous les documents listés ci-dessus et que le registre du club a été complété, **l'adhérent est « pré-licencié »** et donc assuré pour la saison en cours.

## **Demandes de licences par courrier**

**Pour tous les licenciés**, vous devez compléter toutes les rubriques du bordereau jaune à l'exception du numéro de licence qui sera automatiquement attribué au moment de la saisie informatique.

**Vous devez adresser à la Fédération** dans l'enveloppe retour pré imprimée :

- les bordereaux jaunes lisiblement complétés pour éviter les erreurs de saisie,
- le bordereau / facture vert récapitulatif des versements,
- le chèque correspondant à votre commande.

**Vous devez conserver** une copie des bordereaux vert et jaune jusqu'à réception de vos cartons de licence et de votre facture validée.

**\* Les dirigeants élus au comité directeur du club ne pratiquant ni en loisir ni en compétition sont dispensés du certificat médical.**

## Demande de licences par Internet

Quand le site **ffsavate.com** est ouvert le club se connecte sur son ESPACE RESERVE, dans la zone en bas, à gauche.

- Dans la case identifiant vous tapez : VOTRE NUMERO DE CLUB
- Dans la case mot de passe vous tapez : VOTRE CODE CONFIDENTIEL
- En bas de page vous cliquez dans la zone : LICENCES – REAFFILIATIONS

Quatre zones s'affichent :

1° La liste des membres du club par ordre alphabétique : avec la flèche vous choisissez la personne en cliquant une fois sur son nom et en sélectionnant RECHERCHER.

2° La liste des membres du club par numéro de licence : vos licenciés vont s'afficher en tapant leur numéro de licence et en sélectionnant RECHERCHER.

3° Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> zones : sont prévues pour les nouveaux licenciés ou les personnes dont vous ne connaissez pas le numéro de licence.

- Une fois la saisie terminée vous cliquez sur : TERMINER LA SAISIE, EMISSION DU BORDEREAU.  
Votre saisie est validée à l'écran par un numéro de bordereau.

Les personnes sont alors « pré-licenciées » et donc « pré-assurées ».

Le numéro de bordereau est à reporter sur le bordereau rose (remplir les 2 parties) et au dos du chèque correspondant.

- Vous envoyez alors à la Fédération, dans les 15 jours, le bordereau rose accompagné du chèque.

**Passé ce délai, en cas d'accident, l'adhérent ne serait pas couvert par l'assurance.**

Le service licences de la Fédération valide puis édite vos licences et vous retourne les cartons de licences correspondants et la facture acquittée.

**ATTENTION : En début de saison, 2 semaines peuvent s'écouler entre l'envoi des demandes par le club et le retour des cartons de licences ce qui ne peut en aucun cas être préjudiciable aux licenciés du club puisque la date de réception de vos demandes fait foi.**



## Les garanties du contrat d'assurance fédéral

Le contrat d'assurance fédéral couvre toutes les structures affiliées de la Fédération en responsabilité civile, et notamment les dommages causés aux bâtiments et au contenu en général résultant des dégradations à l'occasion de la mise à disposition temporaire des locaux d'entraînement et ou de compétition (Exemple la dégradation d'un local appartenant à une municipalité).

Pour tous les licenciés (pratiquants, dirigeants, enseignants, officiels, cadres fédéraux ou d'Etat, salariés ou bénévoles) **la licence garantit** :

- Responsabilité Civile du licencié, c'est-à-dire la capacité pour le licencié d'indemniser, dans le cadre de la pratique de ce sport (entraînement, compétition ...), tous dommages causés à un tiers et dont il serait responsable.

- Individuelle Accident, c'est-à-dire la capacité pour le licencié de se faire indemniser, après intervention de la sécurité sociale ou de tout autre organisme, pour un capital décès ou invalidité et des frais médicaux suite à un accident survenu dans le cadre de la pratique de toutes les activités enseignées dans les clubs de SAVATE boxe française &DA à l'entraînement, en compétition, lors des stages, des manifestations de promotion, organisés par les clubs, les Comités Départementaux, les Ligues ainsi que lors des déplacements relatifs à ces activités.

- Bâtie autour de la même garantie que la licence, la carte SAVATE vous permet de proposer, en toute sécurité, des séances d'initiation ainsi que des stages à l'attention d'un public novice.

- Sa validité est de 15 jours et une même personne peut en bénéficier plusieurs fois dans la saison.

- Vous n'aurez plus à vous demander si vous êtes convenablement couverts dans le cadre des différentes activités que vous proposez toute l'année (sorties, activités récréatives, sports en plein air, divertissements, ...) La liste des activités garanties par l'assurance vous permet de proposer un produit encore plus attractif en toute sécurité !

### Sur le plan pratique :

- Pour toute commande de « cartes SAVATE » vous devez compléter le bordereau bleu et l'adresser à la Fédération accompagné du chèque correspondant.

- Lors de l'utilisation, renvoyez immédiatement le coupon détachable renseigné et daté à la Fédération. L'assurance prendra effet à partir de la date indiquée, pour une période de 15 jours.

- Si vous n'utilisez pas toutes vos cartes, conservez-les, elles seront valables la saison suivante.



## En cas d'accident



L'imprimé « Déclaration de Sinistre » est joint à l'envoi de rentrée. Et téléchargeable dans l'espace réservé du site fédéral. Vous devez le mettre à la disposition de vos enseignants.

En cas de sinistre, le licencié et le club doivent adresser cette déclaration d'accident complètement renseignée, **DANS LES 5 JOURS** suivant le sinistre, accompagnée de la photocopie de la licence et du certificat médical détaillé à :

**MARSH Département SPORTS**  
SERVICE GESTION  
Tour Ariane – La Défense 9  
92088 PARIS LA DEFENSE  
N° AZUR 0 810 359 359  
FAX 0 810 000 205